

44 MERCURE DE FRANCE.

Et les fleurs qui paroient sa tête :
Souffrez que les cheveux épars ,
Elle se montre à vos regards ;
Qu'auprès de ce berceau que la paix environne ,
Et que l'innocence couronne ,
Elle fasse parler ses pleurs.
Hélas ! vous en versez dans le sein des grandeurs.

Le Ciel ne me donna qu'un frere. (1)
Et l'amitié la plus sincere
Joignit aux nœuds du sang ses liens éternels.
A l'ombre des murs paternels
Elle crut avec nous , qu'elle nous étoit chere !
Vous sentirez bientôt , objet tant souhaité ,
Doux fruit d'une union si belle ,
La force & la vivacité
De la tendresse fraternelle ,
Qui nourrit ma peine cruelle.
Mais ce qui déchire mon cœur
Du vôtre fera la douceur.

Enfant chéri des Cieux ! par un ordre suprême
J'ai perdu cet autre moi-même.
Je le demande en vain par mes gémissemens ;
Il n'habite plus le rivage ,
Qui retentissoit de mes chants ;
Un climat lointain & sauvage. (2)

(1) *M. de Pradal , Procureur Général de Montauban.*

(2) *Il est exilé à Tréguier , en Basse-Bretagne.*

Le cache à mes yeux languissans.

Doux Zéphirs ; portez-lui mes lugubres accens !

Celle à qui je dois la lumière
Est déjà parvenue à l'hyver de ses jours.

Faut-il que sa douleur amère,
En abrège le triste cours ?

L'époux de cette tendre mere, (1)

Honoré du choix de LOUIS,

Blanchit au Temple de Thémis.

Toujours cette Déesse austère

Couvrit ses yeux de son bandeau.

Les vœux de l'Orphélin dont il étoit le pere ,

Le suivirent dans le tombeau.

Ses Ayeux aux champs de Bellone, (2)

De leur sang les ont arrosés.

Du même zele pour le Thrône ,

Leurs descendans sont embrasés :

Daiguez dans vos mains innocentes

Recevoir ces plaintes touchantes ,

Les offrir à mon Souverain.

(1) Le pere de l'exilé étoit Conseiller à la Cour des Aides de Montauban. Il mourut dans la trentième année d'exercice de sa Charge. Sa Compagnie dont il possédoit l'estime & la confiance, l'honora de ses regrets, & le Peuple de ses larmes.

(2) L'exilé descend directement de la maison de Créqui.

46 MERCURE DE FRANCE.

Que le front de Louis devienne plus sévère !

Mon azyle , & mon espérance ,

Heureux berceau , parle pour moi.

Ma lyre , c'est assez. Des tributs de l'enfance

Que la nature vous dispense !

Que Minerve toujours vous tienne sous sa loi !

Prince , & que votre nom adoré de la France ,

Egale celui de mon Roi !

L E T T R E

A L'AUTEUR DU MERCURE.

PLus je lis, Monsieur, avec attention les plaintes que Mademoiselle P... de Chartres a cru devoir porter à votre Tribunal dans le second Volume de Janvier, & plus je suis persuadé de l'injustice qu'on lui a faite en lui attribuant les Stances qui m'ont été adressées dans le Journal de Verdun, Novembre 1755, signées, la Bergère Annette. Il ne tiendra donc pas à moi que le Public n'ajoute à son désaveu toute la foi qu'il mérite; & si c'est pour elle une consolation de ne me pas compter au nombre des esprits prévenus, je la lui donne ici pleine & entière en lui protestant que dans les différentes conjectures que cet incognito m'a suggerées;

je n'ai jamais arrêté sur elle le moindre soupçon, d'autant plus que tous les Lecteurs qui seront en état de comparer les Stances en question avec celles qu'elle a fait imprimer à Chartres, au sujet de la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne, ne risqueront point de tomber dans une erreur aussi grossière, & qu'on n'a pas dû la reconnoître sous les enseignes de la Rime quelle a abandonnée depuis plusieurs années, en faveur de la Prose, au grand regret de ceux qui aiment la Versification, & au grand étonnement de ceux qui s'imaginent que la Poésie porte dans nos âmes une empreinte ineffaçable & un attrait irrésistible. Après ce témoignage que je devois à la vérité, me permettez-vous, Monsieur, de vous représenter à mon tour que j'ai encore plus de sujet que Mademoiselle P... de me plaindre du Public dans cette circonstance ? On ne se contente pas de détourner tout ce que les louanges d'une Bergere ont de flatteur en s'obstinant à les regarder comme un jeu de la part de quelque Berger déguisé, on les attribue à des personnes qui en ignorent, ou qui en dissimulent le prix, & qui sous le prétexte usé de ne les point ravir à leur véritable Auteur, ne cherchent, en les défavouant,

48 MERCURE DE FRANCE.

qu'un sujet d'ostentation. On porte même la prévention jusqu'à me croire l'unique Auteur de toutes les Pièces de cette Histoire. Je ne puis opposer aujourd'hui qu'un silence équivoque; mais lorsqu'il plaira à cette illustre Bergere de se faire connoître, le Public rougira de toutes ses fausses conjectures, & nous élèvera au faite de la gloire; elle, pour avoir composé des Vers excellens, & moi pour en avoir été l'objet. Il me reste, Monsieur, à vous prier d'observer que Mademoiselle P... n'a pas saisi le sens de cette Stance,

Pourquoi loin de tes yeux, illustre la Louptiere;
Le sort a-t'il placé le berceau de mes jours !

Ta muse ingénieuse, agréable & legere

L'eût rendu florissant & fameux pour toujours.

ou qu'elle l'a éludé pour avoir occasion de favoriser le préjugé vulgaire qui attribue à la Champagne une disette de beaux Esprits, dont elle est plus à l'abri que jamais. Croira-t'on en effet que la Bergere Annette veuille faire ici un procès au sort de ce qu'elle n'est pas née Champenoise ? Et n'est-il pas aisé de sentir qu'elle regrette simplement de ce que son hameau qu'elle trouve d'ailleurs si agréable, n'est pas plus voisin de la Champagne ?

J'espere

J'espere, Monsieur, que vous ne me refuserez pas vis-à-vis du Public la même grace que vous avez bien voulu accorder à Mademoiselle P... & que vous profiterez de la juste confiance qu'elle a en vous pour lui conseiller de ne plus interrompre la promenade de Province dont nous attendons la suite avec impatience, & qui ne peut paroître sous des auspices plus favorables que les vôtres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De Relongue de la Louptiere, Membre de la Société des Sciences & Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne, à la Louptiere en Champagne, le 28 Février 1756.

E P I T R E

A Monsieur Rameau, par le même.

JE ne suis point né sous cet astre
 Qui des neuf sœurs, dit-on, forme les favoris ;
 Mais quand je fors de Zoroastre,
 De Pigmalion, de Naïs,
 Et de Castor & de Platée,
 Divin Rameau, mon ame transportée
 Croit suivre ton sublime essor :
 Le charme est dissipé, je crois t'ouïr encor ;
II. Vol. C

50 MERCURE DE FRANCE.

Jusqu'au Temple de l'harmonie ,
Je sens s'élever mon génie :
Rival de Philomele , instruit par tes leçons ,
Je redis sur ma voix tes brillantes chansons.
Ose donc sans rougir avouer mon hommage ;
Et maître de mon goût , reconnois ton ouvrage.
Moi , qui dans les accès d'un aveugle transport ,
Voulois trancher de l'esprit fort ,
Doutant dans ma philosophie
De la blanche & noire magie ,
Présentement , je suis (1) un des premiers
Dans la croyance des forciers.
Oui ; l'effort de ton art aujourd'hui me condamne.
De ce double pouvoir je ne puis plus douter ,
Puisque Zoroastre , Abramane ,
Tous les deux à la fois , viennent de m'enchanter.

(1) Cette Epître fut composée à la sortie de
la première représentation de Zoroastre.

V E R S

*Ecrits par le même Auteur sur le Frontispice
d'un Livre d'Airs , qu'une Demoiselle lui
avoit prêté.*

AU Dieu des sons c'est trop faire la cour ,
Belle Iris , servez-en un autre :
Ecoutez la voix de l'amour ,
Si vous voulez qu'on écoute la vôtre.

S T A N C E S.

A Mademoiselle Brohon.

Quelle rare délicatesse
Embellit tes charmans écrits !
Par quelle involontaire adresse
Sçais-tu gagner tous les esprits ?

Ton cœur nous peint avec finesse
Les charmes de la vérité ;
Et tu décores la sagesse
Des habits de la volupté.

D'une tumultueuse ivresse ,
Tu crains le séducteur poison ;
Et chez toi l'heureuse tendresse
Est la fille de la raison.

Philosophes , cessez de croire
Qu'il soit honteux de s'enflammer.
Laissez-là votre vaine gloire ;
Aujourd'hui vous devez aimer.

La plus juste philosophie
Est de s'attacher à Brohon :
Qui ne lui consacre sa vie ,
Sans doute est dans l'illusion.

Je condamne l'humeur sauvage

Cij

52 MERCURE DE FRANCE.

D'un indifférent orgueilleux,
A mon gré, l'homme le plus sage
Est celui qui l'aime le mieux.

Heureux ! qui d'une si belle ame ,
Pourra partager la moitié ,
Et sentira croître sa flamme
Par la vertueuse amitié.

Brohon , à ton sexe perfide ,
Apprends l'art d'aimer constamment,
Que le caprice qui le guide ,
Cede sa place au sentiment.

Détrône l'amour & sa mère ,
Gouverne l'empire des cœurs.
Si Minerve regne à Cythere ,
Il n'est plus de folles ardeurs.

Ad. . . D'Arp. . . .

R E P O N S E

*D'une Anonyme au Bouquet de M. Vallier ,
inséré dans le premier Volume du Mer-
cure de Janvier 1756.*

SUR le sein de la jeune Ismene ,
Tu voudrois occuper la place d'un bouquet ;
Que ce désir est indiscret !

Est-ce à ce prix que tu portes sa chaîne ?

Croirois-tu dans les bras d'une seconde Aurore ,
Plus sage , ou plus heureux que l'imprudent
Titon ,

Retrouver tous les feux de ta jeune saison ,
Prodiguer de beaux jours , & les revoir encore ?

Non : de la volupté la douce violence

De la réflexion sçauroit te dispenser ;

Et tu n'apprendrois à penser
Qu'aux charmes de la jouissance.

Reconnoît-on les loix de la prudence

Au centre même des plaisirs ?

Qui peut alors soumettre les désirs

Aux devoirs de la tempérance !

Abandonne plutôt la dangereuse envie

De voir de si près tant d'appas :

Tes regards éblouis , n'y résisteroient pas ;

Et l'excès du plaisir te coûteroit la vie.

LE mot de la première Enigme du premier Mercure d'Avril est le *Cadran solaire* ; celui du premier Logogryphe , *Privilege* ; celui de la seconde Enigme *Meshe* ; & celui du second Logogryphe *Secrétaire* , en tant qu'homme ; *Secrétaire* , en tant que meuble , dans lequel on trouve écrit , *écrire , rire , ris , Icare , air , sec* contraire d'eau , *si , car , rit , & certes*.

E N I G M E.

L'Apparence nous trompe : est bien fou qui
s'y fie.

J'emporte la piece en mordant ;

Du nom de douce , cependant ,

Quelquefois on me qualifie.

Je vous ressemble assez , sexe aimable & trom-
peur ,

Vous , qui , sous un air de douceur ,

D'un sapajou nous cachez la malice.

Est-il un Procureur , est-il même un Huissier ,

Fût-il plus dur encor que le bronze & l'acier ,

Que votre beauté n'adoucisse ?

L O G O G R Y P H E.

U N certain tems je me repose ,
Un autre tems l'on rit des larmes que je cause.

Les ignorans admirent mon ressort ,

Et Varignon calcule mon effort.

Dans tous les lieux où l'on m'emploie ,

Plus je suis tourmenté , plus j'inspire de joie.

On me brise , on me rompt , on me jette à
l'écart ,

Lorsque de mes faveurs chacun a pris sa part.

S'il arrive qu'on me consulte
De ma division voilà ce qui résulte.

Je suis un pré,
Je chante un Ré,
J'en suis le sire,
J'en deviens pire.
Ainsi qu'un Po,
Je deviens so.
Je suis ta proie,
Tu prends ma soie.
Tu trouves Ro,
Tu trouves Pro.
Si l'on me sie,
Je deviens Pie.
Prends aussi por,
Je prends l'effor :
Mais j'entre en ire,
Je te vois rire.
Tu trouves per,
Prends encore ser.
Laisse ma rose,
Et prends ma prose.
Ah ! je suis pris,
Tu prends mon ris.
Prends garde, Josse,
On prend ta Rosse.

D. L. G. D.

A Cherbourg, le 14 Mars 1756.

Civ

COUPLETS

A une Demoiselle qui se plaignoit de ce que ses cheveux tomboient ; par M. de la Loupiere.

Air : Pour soumettre mon ame.

L'Automne à la nature
Ravit tous ses ornemens,
Sa verte chevelure
Se dépouille au gré des vents:
Iris cet objet aimable,
Iris l'honneur de nos champs,
Par un sort plus déplorable
Perd la sienne en son printems.

Mais pourquoi tant d'allarmes ?
Iris , ton tendre Berger
Voit en toi d'autres charmes
Qui l'empêchent de changer :
Si son ardeur est soufferte ,
Si tu te rends à ses pleurs,
Il réparera ta perte
En te couronnant de fleurs.

Quand le Dieu de Cythere
Te fit ce galant larcin ,
Le petit téméraire
Sans doute avoit son dessein :
Il voltigeoit sur tes traces.
Faisons, dit-il , en ce jour
Des bracelets pour les graces
Et des filets pour l'amour.

A R T I C L E I I.
N O U V E L L E S L I T T E R A I R E S.

O B S E R V A T I O N S

*Sur le Livre de l'Essai sur la Police générale
des Grains.*

L'ESSAI sur la Police générale des Grains, est un Livre rempli d'excellentes choses. L'Auteur mérite les plus grands éloges, & il a un droit bien acquis à la reconnoissance de tous les bons Citoyens. Il les a invités à donner leurs observations, & à relever les erreurs dans lesquelles il auroit pu tomber. C'est pour concourir à des vues si nobles & si bienfaisantes, qu'on va proposer quelques observations qui pourront contribuer à la perfection d'un si bon ouvrage.

L'Auteur combat très-bien les préjugés établis en France par les Loix mêmes contre le commerce du bled. Il réfute avec le même succès l'idée des magasins publics exaltée par tant d'Ecrivains, & qui vient d'être adoptée par le Royaume de Suede, sans en devenir meilleure. Il y substitue

C v

58 MERCURE DE FRANCE.

avec raison la liberté du commerce, dont l'effet nécessaire est de porter l'abondance & la vie dans les pays les plus stériles; il développe les avantages de la concurrence, suite de la liberté, soit dans les temps d'abondance, soit dans ceux de disette. Il attaque avec succès les abus des permissions qui sont proprement dans cette matière des Privilèges exclusifs, & par conséquent destructeurs. Il démontre la nécessité du commerce intérieur des Grains, circulation aussi salutaire au Corps politique que la circulation du sang l'est au corps humain. Le Conseil a reconnu toute l'importance de cette doctrine qui se trouve aujourd'hui consacrée par l'Arrêt à jamais célèbre, du 17 Septembre 1754; Arrêt qu'on verroit avec plaisir devenir une loi immuable. L'Auteur rapporte un Edit mémorable de François I. On doit lui sçavoir gré de cette attention. Il continue d'insister sur la liberté du commerce des Grains, & principalement sur la sortie. Il dissipe par des calculs d'après M. de Vauban (il ne pouvoit pas prendre un meilleur guide) toutes les craintes sur l'insuffisance de la fertilité de la France pour subvenir à une sortie: il s'autorise de plusieurs Auteurs respectables, & principalement de l'exemple de l'Angleterre. Il

donne des tables excellentes du prix des Grains chez cette Nation, depuis qu'elle s'est appliquée à encourager l'Agriculture par une police sage. Il avoit remarqué (1) qu'on a senti de tout temps que le commerce des Grains ne pouvoit porter aucun droit : il avoit insisté sur la nécessité de la liberté absolue : il revient à la charge avec une nouvelle ardeur. Laissez en tout tems, dit-il, (2) le commerce libre : il faut que la liberté soit entière, ajoute-t'il plus bas. Cette doctrine est excellente : il est bon de ne pas perdre de vue les paroles de l'Auteur. Cependant il ajoute ensuite : Il faut que la liberté soit limitée seulement par le prix ou par les droits de sortie : mais comment la liberté sera-t'elle entière, si elle est subordonnée aux prix & à des droits de sortie ? Voilà l'endroit de l'ouvrage qui mérite la plus grande attention : mais il faut écouter les raisons de l'Auteur avant que de les réfuter. » 1°. Cela » s'est déjà pratiqué en France. 2°. Cette » méthode n'est sujette à aucun incon- » vénient ; elle a au contraire de très-bons » effets : car c'est le prix seul qui règle le » sort du bled & qui le fait mouvoir. S'il » est à plus bas prix chez nous que chez » nos voisins, il sortira, parce que le Mar-

(1) Pages 46 & 47. (2) P. 167. P. 168.

60 MERCURE DE FRANCE.

» chand y trouve du bénéfice : s'il est plus
» cher en France que chez l'Étranger , il
» restera en France sans qu'il soit besoin
» d'aucune défense , parce qu'il y a de la
» perte à l'exporter. Le bled étranger au
» contraire sera attiré en France par le plus
» haut prix. »

Je répondrai d'abord à la première observation , que l'exemple de ce qui s'est pratiqué en France ne doit avoir aucune autorité si l'on n'en prouve auparavant la bonté : cela rentre donc dans la question même au lieu de la résoudre ; & l'Auteur a remarqué lui-même avec raison , que tout ce qui regarde cette police importante , n'a point encore été saisi dans ce Royaume.

La seconde observation est très-vraie , mais elle ne prouve nullement la nécessité du droit , puisque l'effet qu'on y considère est indépendant du droit , le prix sans doute règle le sort du bled ; mais le prix est déterminé à son tour par les besoins des hommes. L'Auteur a reconnu lui-même « qu'on a senti de tout tems que le
» commerce des Grains ne pouvoit porter
» aucun droit. » Il a dit encore avec raison : Il faut une règle générale & invariable pour tout le Royaume. Comment trouvera-t'on cette règle invariable dans un

droit qui peut varier à chaque instant ?
 Mais suivons-le encore. « C'est une balance
 » continuelle que le prix seul gouverne
 » pour la fixer d'un côté ou d'un autre :
 » appésantir le prix par le surhaussement
 » des droits de sortie, c'est la faire pen-
 » cher de notre côté, & retenir nos Grains
 » sans aucune défense : l'alléger par la
 » diminution ou la suppression de ces mê-
 » mes droits, c'est faire tourner la balance
 » de l'autre côté, & pousser nos grains au
 » dehors sans permission. »

Puisque c'est une balance continuelle
 qui est déterminée par le prix, le droit ne
 pourra que déranger la balance : mais
 encore une fois c'est du besoin seul qu'il
 appartient de déterminer le prix. Je ne
 parle pas du besoin relatif ou accidentel
 d'une Nation, j'entends le besoin des Peu-
 ples qui ont des rapports entr'eux. Je
 considère plusieurs Nations comme une
 grande famille formée par le commerce. Le
 prix du Grain s'appésantira de lui même à
 mesure qu'il deviendra moins abondant :
 il nous restera sans aucune défense, puis-
 qu'il deviendra plus cher chez nous que
 chez nos voisins ; il nous en viendra mê-
 me du dehors : l'Auteur en convient deux
 pages après. Pourquoi donc proposer un
 droit gênant, variable, arbitraire, & inu-

62 MERCURE DE FRANCE.

tile ? Dans le cas d'abondance, si on laisse le grain s'écouler librement, comme le dit si bien l'Auteur, il ira naturellement où un prix plus fort l'appelle : cette opération n'a pas besoin de l'action ni de la réaction du droit. Les bons effets de la diminution ou de la suppression momentanée proposée par l'Auteur, ne peuvent donc pas être comparés à ceux d'une suppression absolue & continuelle. Il est donc infiniment plus simple de ne point établir de droit : pourquoi multiplier les agens sans nécessité ? Les Ministres bienfaisans qui travaillent jour & nuit à la félicité des Peuples, & qui trouvent continuellement le travail après le travail, ne sont-ils pas déjà assez occupés sans qu'on les charge encore du soin fatigant de faire marcher une machine pesante & compliquée qui peut marcher toute seule dès qu'elle sera débarrassée d'un attirail inutile qui l'affaïsse. L'Auteur propose ensuite, apparemment en dédommagement du droit auquel il paroît si fort attaché, d'accorder une gratification dans une disette urgente, par chaque mesure de bled qui sera introduite dans le Royaume : mais il observe aussi-tôt qu'on ne doit regarder la gratification que comme un remède violent dans une extrême nécessité. Il est aisé

de sentir que si la disette est urgente, le prix du bled sera fort cher : ainsi il donnera lui même la gratification. Il est donc assez inutile d'en proposer : il faudroit supposer une disette générale en Europe, & par conséquent une cherté excessive partout. Or cette supposition n'est nullement probable. Le seul cas où la gratification pourroit être nécessaire, c'est à la sortie dans des années extrêmement abondantes, où le bled tombe à un vil prix : mais si la sortie est permise en tout tems, jamais on ne verra le bled à un vil prix, à moins qu'il n'y eût une abondance générale en Europe ; supposition aussi gratuite que celle d'une disette générale. L'Auteur revient encore aux avantages de la liberté du commerce des Grains. Tout ce qu'il dit là-dessus est très-bien : cependant soit par un reste de respect pour de vieux préjugés qu'il a bien combattu, soit par une prudence excessive qui dégénere en timidité ; il veut qu'on prenne des mesures préparatoires, & qu'on ne donne la permission entière que dans un tems favorable. Il prouve cette doctrine par l'exemple de la nature qui prépare ses opérations lentement, afin de parvenir à son but insensiblement : en ce cas il faudra bien des siècles pour que la police des Grains soit

64. MERCURE DE FRANCE.

établie dans le Royaume, puisque nous n'en sommes qu'aux premiers pas. Mais quelles sont les préparations que l'Auteur demande. 1°. La liberté entière dans le Royaume. 2°. Une liberté entière pour la sortie qui ne sera jamais suspendue que lorsque le bled montera à un prix qu'il est aisé de fixer. 3°. Le droit de 22 liv. par muid établi par le tarif qu'on appesantira ou qu'on diminuera en raison des besoins. L'Arrêt du Conseil du 17 Septembre 1754, a pourvu au premier article. Il y a une contradiction dans le second : si la liberté est suspendue dans tel ou tel cas, elle n'est plus entière, elle est circonscrite. Ainsi voilà les spéculations gênées ou plutôt éteintes. Par conséquent peu ou point d'accroissement dans ce commerce qui se trouvera à peu près renfermé dans le cercle étroit où il est actuellement. Le troisième article est encore plus mauvais, & détruit absolument toute idée de liberté. L'Auteur en convient en quelque sorte, puisqu'il est obligé de recourir aux peines d'amende & de confiscation pour protéger la perception du droit. Il est si peu assuré de la bonté de ses moyens, qu'il ajoute plus bas : « Cette pratique di-
» rectement opposée à celle des Anglois,
» est *peut-être* nécessaire dans les commen-